



PROCÈS-VERBAL
Séance du lundi 12 novembre 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le 12 du mois de novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice, BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie BESNARD Sylvie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : COLLARD Cynthia donnant pouvoir à PRATS Sylvie.

Absent(e-s) : Néant

Monsieur SOURDEAU Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15/10/2018

En réponse à M. BAUMIER au sujet de la rédaction de la délibération sur le point n°7 (*Location de l'espace de loisirs des Bassauges – tarifs pour les associations de la commune de Longué-Jumelles*) du dernier Conseil Municipal, il est précisé que la Trésorerie Municipale souhaite une réécriture de l'intégralité de la délibération lorsqu'elle est modifiée.

Le procès-verbal est adopté.

Ordre du jour :

1. Instauration de la redevance d'occupation du domaine public ;
2. SIVM du Pays Allonnais – cotisation 2018 ;
3. SIVM du Pays Allonnais – accord de principe pour une participation des communes dans le but de financer le reste à charge de la Maisons de Services Au Public (MSAP);
4. Immobilière Podeliha – vente de 12 logements locatifs rue Claude de Bussy ;
5. Appel aux dons de l'AMF 49 pour les communes de l'Aude ;
6. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – approbation de la convention de mise à disposition du personnel de la direction de l'environnement et des grands équipements service eau & assainissement dans le cadre de la défense contre l'incendie ;
7. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – approbation du rapport d'activité 2017 ;
8. SMBAA – validation du linéaire du Réseau Stratégique du Territoire à Risque Inondation (RSTRI);
9. Projet de liaison douce entre Vivy et Neuillé ;

Ajouts à l'ordre du jour :

10. Liaison douce rue de la Jouannerie – rue Nationale (Demaille);
11. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services techniques.

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts

Questions diverses

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

DCM n°2018-11-074 – Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur BAUDOUIN explique aux membres du Conseil Municipal que la réglementation en vigueur pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public avec les tarifs suivants à compter du 01/01/2019 :

Terrasses et étalages* (*exposition de marchandises à vendre)	5€/m²/an
Commerces ambulants d'occupation régulière ou ponctuelle (camion restauration, vente au déballage, vente de denrées alimentaires, camion outillage, etc.)	30€/an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- PRÉCISE que les jours et emplacements seront définis par la commune ;
- PRÉCISE que les participants au marché des producteurs de pays organisé dans le périmètre du Pays Allonnais sont exonérés de cette redevance ;
- APPROUVE l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public à compter du 01/01/2019 ;
- APPROUVE les tarifs proposés à compter du 01/01/2019 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-11-075 – SIVM du Pays Allonnais – contribution communale 2018

- VU la délibération n° 2013-02 du 4 février 2013, le Comité Syndical avait décidé la mise en place d'une cotisation annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, d'un montant de 2 euros par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, en vigueur au 1er janvier de l'année, pour subvenir aux projets du Syndicat.
- Vu la délibération n° 2013-018 du 27/02/2013 du Conseil Municipal approuvant cette contribution.
- VU la DCS 2018-04-07 portant la cotisation annuelle par habitant de 1€ à 2€.
- VU la délibération du Conseil Municipal n°2018-04-038 du 30/04/2018.
- Vu la DCS 2018-10-12 portant la cotisation annuelle par habitant de 2€ à 1€.

Monsieur BAUDOUIN rappelle que par délibération n° 2018-04 du 11 avril 2018, le Comité Syndical avait décidé la mise en place d'une cotisation annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, d'un montant de 2 euros par habitant, basée sur la population municipale communiquée par INSEE, en vigueur au 1er janvier de l'année, pour subvenir aux projets du Syndicat.

Cette disposition devait recevoir l'aval de l'ensemble des Conseils Municipaux pour entrer en application. Or, le Conseil Municipal de la commune de Villebernier n'a pas voté favorablement au motif qu'aucun gros projet syndical ne justifiait cette contribution.

Compte-tenu de cette position et considérant qu'il est malgré tout nécessaire que le Syndicat perçoive une contribution minimum pour son fonctionnement, les membres du Comité Syndical du SIVM du Pays Allonnais proposent de fixer à 1.00€/habitant la contribution des communes.

Détail du montant de la cotisation : montant de 1 euro par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2018, soit 1 € x 2 574 habitants = 2 574,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ABROGE la délibération du Conseil Municipal n°2018-04-038 du 30/04/2018 ;
- APPROUVE la contribution communale 2018 au SIVM pour le montant de 2 574,00€ ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-11-076 – SIVM du Pays Allonnais – Maison de Services Au Public (MSAP) accord de principe pour la prise en charge du reste à charge par les communes du Pays Allonnais

- Vu la délibération du Conseil Municipal N°2017-09-072 du mardi 05 septembre 2017 ;
- VU l'avant-projet détaillé du projet de MSAP à Allonnes ;
- Vu le courrier du Maire de la commune d'Allonnes en date du 23/10/2018 ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'une MSAP à Allonnes estimé à 250 000 €. La labellisation de cet équipement par l'État permettra une subvention de 15 000€. Madame le Maire rappelle que cet investissement est supporté par la commune d'Allonnes et que malgré les divers financements, un reste à charge sera constaté sans qu'il puisse-être chiffré aujourd'hui.

C'est pourquoi, la commune d'Allonnes demande aux communes du Pays Allonnais un accord de principe sur la prise en charge financière du reste à charge.

Madame le Maire explique que même si toutes les communes du SIVM ne sont pas toutes favorables, il est important de montrer une solidarité communale en les communes du Pays Allonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord de principe pour participer financièrement, au prorata de la population, au reste à charge de cette structure pour un an à compter de l'ouverture de la MSAP ;
- DÉCIDE de revoir son engagement chaque année;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM n°2018-11-077 – Immobilière Podeliha – vente de douze logements locatifs sociaux rue Claude Debussy

- VU le dossier de décision d'aliéner présenté par la société d'HLM Immobilière Podeliha ;
- Vu l'article L 443-7 et suivant du code de la construction et de l'habitation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société d'HLM Immobilière Podeliha sollicite l'État et la commune pour la vente de douze logements locatifs sociaux individuels de types 3 à 5 rue Claude Debussy (lotissement des Saudières). Le service division domaine de la DGFIP a estimé les T3 à 75 000€, les T4 à 95 000€ et les T5 à 110 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la vente desdits logements ;
- CONFIRME le maintien de la garantie aux emprunts contractés (309 009,74 € de capital restant dû au 31/12/2017) tant que les logements restent à usage locatif social ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM n°2018-11-078 – Appel aux dons pour les communes de l'Aude

- VU l'appel national aux dons lancé par l'Association des Maires de l'Aude ;

Les inondations qui ont frappé le département de l'Aude, ont fait plusieurs morts et détruit de très nombreux bâtiments, équipements publics et infrastructures de transport.

Dans un premier temps, 126 communes de l'Aude, parmi les plus touchées, soit un quart des 438 communes du département, ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Afin d'apporter une aide complémentaire et urgente à ces collectivités, l'Association des Maires de l'Aude a lancé un appel national aux dons. Les dons collectés seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises.

A cet effet, un compte a été ouvert par le conseil départemental de l'Aude :

Paierie Départementale de l'Aude

RIB : 30001 00257 C1120000000 74

IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074

BIC : BDFEFRPPCCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- OTRUIE un don de 500 euros dans le cadre de l'appel national aux dons lancé par l'Association des Maires de l'Aude ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM n°2018-11-079 – Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - défense incendie - convention de mise à disposition du personnel du service eau et assainissement.

- VU la décision du bureau communautaire n°2018-118 DB du 27/09/2018;

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire propose à la commune de Vivy d'assurer le contrôle technique des hydrants (poteaux et bouches incendie) par son personnel compétent qui utilisera son matériel.

La prise en charge financière se ferait par les communes concernées sur la base d'un coût horaire de mise à disposition du personnel et du matériel revenant à 30 euros par poteau. Ce prix sera actualisé annuellement. Pour rappel, les contrôles étaient précédemment réalisés par l'ex SIMAEP de Blou désormais intégré à la CASVL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention de mise à disposition du personnel du service eau et assainissement dans le cadre de la lutte incendie avec la CASVL;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM n°2018-11-080 – rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

- VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et notamment son article 40, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999 ;
- VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

SMBAA – validation du linéaire du Réseau Stratégique du Territoire à Risque Inondation (RSTRI)

Cet ordre du jour est reporté afin d'obtenir plus de précisions sur ce dossier.

DCM n°2018-11-081 – mobilité douce – projet de liaison cyclable entre Vivy et Neuillé

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'une liaison cyclable utilitaire entre Vivy et Neuillé (≈ 2km) pour sécuriser les déplacements jusqu'aux équipements de Vivy : pharmacie, bibliothèque, commerces, équipements sportifs avec un prolongement jusqu'à la base de loisirs des Monteaux.

Cette liaison est organisée en plusieurs séquences avec pour chacune un aménagement adapté comme par exemple une voie exclusivement réservée aux cycles, séparée de la route par un séparateur infranchissable ou une bande enherbée.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir quelques bandes de terrain afin de réaliser ce projet. Actuellement, les prix au m² des terrains à acheter seraient de l'ordre de moins de 1€ et le projet global est estimé à environ 40 000€. Il est précisé que ce projet est éligible à plusieurs subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de liaison cyclable entre Vivy et Neuillé.
- DONNE son accord pour entamer les démarches de négociations d'achat de terrain ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM n°2018-11-082 – liaison douce entre la rue de la Jouannerie et la rue Nationale

Madame le Maire informe Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles AA n°91 et 315 a fait une proposition de vente à la commune pour faciliter le projet de liaison douce entre la rue de la Jouannerie et la rue Nationale.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil afin d'entamer les négociations d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour entamer les démarches de négociations d'achat de terrain ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM n°2018-11-083 – création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dû aux plantations des espaces verts dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- DECIDE
 - la création à compter du 12/11/2018 jusqu'au 31/12/2018 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;
 - Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ;
 - Il devra justifier d'expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts ;
 - La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement ;
 - Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

Questions diverses

Projet d'extension de la mairie en écoconstruction (bois et paille)

M. Jean-Claude SOURDEAU présente au Conseil les plans et esquisses en cours de préparation. Les travaux devraient commencer en juin 2019.

Installation de l'entreprise ValOrise sur le MIN de Vivy

ValOrise est une micro-entreprise créée en 2016. Son projet est de proposer des réponses concrètes au gaspillage alimentaire et à l'éducation au goût dans une démarche d'économie circulaire et solidaire. Presque 40% de la production des fruits et légumes du territoire Saumur Val de Loire n'arrivent pas jusque dans les grandes surfaces, alors qu'ils sont sains et consommables. L'objectif de ValOrise est d'utiliser ces produits déclassés pour les transformer en soupes, émincés ou jus. Le deuxième grand objectif de cette structure est d'employer des personnes en réinsertion.

Commission municipale communication – information – accueil - culture, vice-présidente Mme Anne HOTTON

La cérémonie du 11 novembre a été suivie par de nombreux vétusiens et élèves des écoles primaires. Les textes lus ont été sélectionnés avec pertinence.

SMBAA – entretien des rives de l'Authion bordant la levée de la Folie

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Vice-Président du SMBAA indiquant que l'étude de finalisation par le bureau d'étude NCA Environnement est en cours. L'instruction de ce dossier peut prendre 6 mois, il est donc peu probable que les travaux puissent commencer en 2019.

Marché des Producteurs de Pays 2019 – Thierry NAUDIN

Pour Vivy, cette manifestation se déroulera le vendredi 19/07/2019.

INSEE – recensement 2019 de la population

M. BAUDOIN Noël et M. NAUDIN Thierry sont les coordonnateurs communaux. Les agents recenseurs ont été contactés pour réaliser le recensement de 2019 qui se déroulera du 17/01/2019 au 16/02/2019.

Services Techniques

M. TALON Cyrille, Responsable des Services Techniques, fait état des travaux réalisés à l'école primaire publique lors des vacances scolaires, ainsi que des travaux d'abattage des arbres avenue de la Poitevineière entre autres.

Logements seniors – Clos de la Jouannerie

Madame le Maire informe le Conseil qu'à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise générale en charge du chantier, une reprise a été effectuée. Les travaux devraient commencer dans le premier trimestre 2019.

Formation des élus

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'ils sont tous bénéficiaires d'un droit à la formation. Actuellement, la commune de Vivy privilégie les formations de l'AMF 49 car leur coût est maîtrisé (≈ 160€/participant) et parce qu'elles recoupent les problématiques de notre environnement local avec des communes de strate comparable à celle de Vivy. Depuis 2014, une forte action de mutualisation des formations d'élus a été faite au niveau du Pays Allonnais (budget & finances, urbanisme, cimetière) afin de réaliser des économies. Madame le Maire précise qu'il existe trois modes de financement des formations d'élus :

- La mobilisation du DIF (Droit Individuel à la Formation) qu'il faut déclencher 2 mois avant la formation pour être remboursé par la Caisse des Dépôts ;
- Un financement personnel ;
- Un financement par le budget communal ;

Madame le Maire informe le Conseil que Mme DAGON a déposé une demande de formation dans le cadre de la Journée Nationale des Femmes Élues, demandant une participation communale. Le prix de cette formation étant supérieur aux prix habituellement pratiqués, Madame le Maire demande à Madame DAGON d'expliquer la démarche qui l'a conduit à s'inscrire à une formation aussi onéreuse sans concertation avec le Maire. Madame DAGON indique qu'elle n'a pu mobiliser son DIF deux mois à l'avance. Madame DAGON précise que, prise par d'autres engagements, elle ne donne pas suite à la demande de cette formation et souhaiterait plus d'informations sur les formations de l'AMF 49 disponibles.

Espace de loisirs des Bassauges

Plusieurs dysfonctionnements sont évoqués. L'information sera communiquée aux services techniques pour interventions.

Stationnement rue des Trois Cocardes :

M. HERMENIER Stéphane évoque les difficultés de stationnement dans cette rue, notamment durant les horaires d'entrée/sorties scolaires.

Dates à retenir :

- Vendredi 07/12/2018 - remise de prix du concours des maisons fleuries ;
- Mardi 11/12/2018 – repas des aînés – espace de loisirs des Bassauges ;
- Vendredi 11/01/2019 – Vœux du Maire de Vivy – espace de loisirs des Bassauges à 19h
- Jeudi 17/01/2019 – début du recensement 2019 de la population.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 17 décembre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Délibérations du 12 novembre 2018

Numéro	Date	Objet
2018-11-074	12/11/2018	Redevance d'occupation du domaine public
2018-11-075	12/11/2018	SIVM du Pays Allonnais – contribution communale 2018
2018-11-076	12/11/2018	SIVM du Pays Allonnais – Maison de Services Au Public (MSAP) accord de principe pour la prise en charge du reste à charge par les communes du Pays Allonnais
2018-11-077	12/11/2018	Immobilière Podeliha – vente de douze logements locatifs sociaux rue Claude Debussy
2018-11-078	12/11/2018	Appel aux dons pour les communes de l'Aude
2018-11-079	12/11/2018	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - défense incendie – convention de mise à disposition du personnel du service eau et assainissement
2018-11-080	12/11/2018	rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
2018-11-081	12/11/2018	mobilité douce – projet de liaison cyclable entre Vivy et Neuillé
2018-11-082	12/11/2018	liaison douce entre la rue de la Jouannerie et la rue Nationale
2018-11-083	12/11/2018	création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	Absente excusée Donnant pouvoir à PRATS Sylvie
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère municipale</i>	